



Préservons la gestion durable des forêts françaises en soutenant le bois-énergie : signez la pétition !

LCB vous relaye la pétition pour une politique européenne en faveur des énergies renouvelables qui reconnaît la réalité du rôle de la biomasse dans la décarbonation de nos usages et dans la préservation des forêts françaises.

Engagés dans la transition écologique, les acteurs et les collectivités locales de la filière forêt-bois dénoncent les contresens des orientations européennes envisagées sur le bois-énergie qui ignorent la réalité physique et pourraient saper les bases même de la gestion forestière durable en France, au moment même où les forêts ont plus que jamais besoin de leur intervention pour affronter les impacts du changement climatique. Il en dépend notre capacité à conjuguer à la fois la préservation de notre puits de carbone, la décarbonation de l'économie par les différents usages du bois et la poursuite du développement de la chaleur renouvelable nécessaires à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050. Dans le cadre de la directive européenne sur les énergies renouvelables en cours de révision, des propositions remettent en question le caractère renouvelable du bois énergie issu des forêts à

travers une définition hors sol et un plafonnement injustifié du bois prélevé en forêt (biomasse ligneuse dite « primaire »).

Faisons confiance aux nations et à leurs professionnels de la forêt dans la mise en place de règles adaptées à la singularité de leurs forêts.

L'UE voudrait imposer en Europe des mesures universelles de gestion forestière. Or, depuis des décennies, les prélèvements de bois en France sont soumis à un cadre légal très strict. **Les professionnels de la filière défendent et promeuvent une gestion forestière durable, qui permet de protéger la forêt tout en préservant ses bénéfices, en matière d'atténuation du changement climatique et pourvoyeuse d'un matériau et d'une énergie renouvelables.** Les pratiques sylvicoles, très encadrées en France, ont pour objectif prioritaire la production de bois d'œuvre (produit et récolté pour construire nos maisons et nos meubles, fabriquer nos emballages, etc.) et de bois d'industrie (pour produire du papier, des panneaux etc.). La production de bois-énergie intervient quant à elle en bout de chaîne, valorisant les parties de l'arbre qui n'ont pas d'autres débouchés. Le débouché bois-énergie, indispensable aux actes de gestion sylvicole, apporte aux propriétaires forestiers un complément de revenu indispensable à l'entretien de leur patrimoine forestier. Les prélèvements de bois en forêt (pour le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie) sont très inférieurs à l'accroissement naturel des forêts, en témoigne la surface forestière et le volume de bois sur pied qui ont doublé en deux siècles en France, et qui continuent de s'accroître.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE en 2030 peut donc augmenter...

- ... dans le cadre d'une approche vertueuse de l'utilisation de la biomasse forestière orientée vers les usages les plus performants,
- ... et dans le cadre d'une complémentarité des usages du bois d'œuvre, du bois industrie et du bois-énergie .

Défendez la mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois en faveur de la préservation de la gestion durable et des multiples usages complémentaires des forêts françaises en soutenant le bois-énergie : **signez la pétition en cliquant ci-dessous !** [Lire la suite...](#)

SIGNEZ LA PÉTITION POUR SOUTENIR LE BOIS-ÉNERGIE

